



MONCEAU-SUR-SAMBRE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

L'Adem repart au combat

Des sacs censés contenir de l'amiante liée auraient été éventrés

Les riverains du centre d'enfouissement technique du champ de Beaumont, à Monceau-sur-Sambre, repartent en croisade. Ils dénoncent un défaut de précaution dans le transport des déchets.

Le 30 novembre dernier, des membres de l'ADEM, l'association de défense de l'environnement moncelloise, auraient ainsi remarqué des faits suspects.

"Un témoin a notamment constaté des sacs déchirés sur un camion qui pénétrait dans la décharge. Or, ces grands sacs sont censés contenir des déchets de construction contaminés à l'amiante. L'exploitant de la décharge doit satisfaire des conditions de manipulation qui ne sont pas respectées ici. Nous avons photographié des pratiques dangereuses pour notre santé", dénonce Alain Damay.

Dans la foulée, la police de l'environnement avait été informée des faits. Elle est descendue sur place mais n'a rien constaté d'anormal.

Mais l'Adem n'a pas l'intention de baisser la garde. Bien au contraire! Ses représentants iront notamment manifester lors du prochain conseil communal de Charleroi programmé ce lundi. Et, le lendemain, ils participeront au comité d'accompagnement, présidé par Eric Massin, l'échevin carolorégien de l'urbanisme mais également des établissements classés.

Cet organe rassemble toutes les parties, y compris l'exploitant.



Un témoin aurait vu des sacs, censés contenir de l'amiante, déchirés...

■ JONATHAN DE CESARE

LES RIVERAINS SONT INQUIETS POUR LEUR SANTÉ...

Et, les riverains ont bien l'intention *"de le soumettre à la question"*...

Depuis le début des années 2000, le centre d'enfouissement est exploité par CETB, une filiale du groupe Sita.

Cette décharge de classe 2 peut notamment accueillir des boues de dragage et des déchets de construction, y compris de l'amiante lié que l'on retrouve, par exem-

ILS IRONT DIRE LEURS INQUIÉTUDES AU CONSEIL COMMUNAL DE CHARLEROI

ple, sur les tuyauteries ou les plaques d'isolation.

Ces déchets sont en principe placés dans de grands sacs étanches à manipuler avec précaution pour les enfouir, sans dommage, sous terre.

Le CETB a reconnu, à nos confrères de VivaCité, que des sacs pouvaient parfois être éventrés. Mais il affirme aussi suivre la procédure prévue dans ce cas, à savoir re-

couvrir les déchets d'amiante pour éviter ainsi toute propagation éventuelle.

Ces explications n'ont, à l'évidence, pas rassuré les membres de l'Adem.

Dans leur combat, ils sont aujourd'hui rejoints par des riverains courcellois de la rue des 4 Seigneuries. Comme en témoignent les panneaux qui ont fleuri sur leurs façades et où ils dénoncent odeurs et charroi.

Robert Tangre, conseiller du FDG, interpellera d'ailleurs le collègue courcellois sur le sujet lors du prochain conseil communal. Affaire à suivre donc.

M-G.D.